



## Négociation Temps de travail Séance du 20 avril 2018

Nous en sommes à 7 réunions sur le temps de travail. Nous avons donc eu le temps, si vous l'aviez voulu, pour engager de vraies négociations sur ce sujet qui impacte particulièrement les conditions de travail et de vie des salariés.

Sur ce thème du temps de travail, comme sur l'ensemble des sujets déjà abordés, notre organisation est force de propositions pour atteindre un objectif initialement identifié : une Convention Collective Nationale de progrès social.

Au cours de ces 7 séances, la CGT a démontré qu'il est indispensable de travailler moins pour travailler mieux et travailler tous, c'est une des voies pour aller vers le plein emploi, prendre en compte les évolutions technologiques et diminuer considérablement les expositions aux nuisances.

Nous avons l'ambition que notre branche fabrique un autre avenir que celui qui se dessine au travers de votre projet sur le temps et l'organisation du travail.

Dès la première version de votre projet, nous avons, et nous n'étions pas les seuls, dénoncé une véritable provocation de votre part. Avec cette cinquième version, vous êtes dans la surenchère ! Et confirmez finalement votre volonté de faire travailler plus longtemps ceux qui sont déjà dans l'emploi.

Si vous arrivez à vos fins, c'en est fini des 35 heures, des 39 heures, des 40 heures !  
**C'est 50 ans de retour en arrière !**

Certes, vous êtes revenus aux dispositions de 1998/2000 sur la durée du forfait jours. Mais ce n'est qu'un retour à l'existant, sans progrès pour les salariés et cela ne peut en aucun cas masquer tous les reculs contenus dans votre projet. Projet qui pourrait conditionner la vie de 1.400.000 salariés, une bagatelle !

En effet, vous souhaitez imposer jusqu'à 510 heures supplémentaires par salarié, et ne nous faites pas le coup d'un soi-disant volontariat qui n'existe pas dans nos entreprises où la première règle c'est celle du lien de subordination.

**510 heures supplémentaires, c'est :**

- Près de 11 heures de plus chaque semaine,
- C'est 14 semaines de travail supplémentaires soit 3 mois et demi.

**C'est un marqueur fort de ce texte, c'est pour la CGT inacceptable.**

Mais au-delà de cette inflation des heures supplémentaires, cet accord est porteur de graves régressions sociales. Sous prétexte de surcroît d'activité, vous offrez aux employeurs une multitude de dérogations pour flexibiliser encore plus le travail : travail de nuit, travail le dimanche, repos quotidien et hebdomadaire amputés...

C'est une boîte à outils de déréglementation, les conditions de travail seront encore plus dégradées.

De même, où sont les avancées sur le temps d'astreinte, le temps d'habillage et le temps de déplacement, tous exclus du temps de travail effectif ?

Sur le temps de déplacement, c'est la remise en cause de la CCN des ingénieurs et cadres et de l'accord national de 1976.

Quant aux enjeux nouveaux du temps de travail comme le droit à la déconnexion, le télétravail, c'est silence radio.

Nous le savons tous, une négociation c'est un compromis. Or aucune de nos propositions n'est reprise à ce jour.

Pire encore, il n'y a même pas de contreparties à vos exigences.

Par exemple, toutes les majorations sont renvoyées au thème de discussion des rémunérations au 2<sup>e</sup> semestre 2018 dont, si on se réfère à votre feuille de route, on peut craindre le pire.

Vous êtes loin de votre iso-coût, vous êtes dans le moindre coût. Dans un contexte économique où tous les voyants sont au vert, votre projet hypothèque l'avenir et l'attractivité de nos industries. Seule compte pour vous, la satisfaction de l'actionnaire.

**Après 7 réunions et 5 versions du texte, nous en arrivons au constat d'un point de rupture.**

**La CGT ne peut cautionner cette pseudo-négociation.**

Par conséquent, la Fédération CGT Métallurgie a décidé de quitter cette séance. Considérez cela comme une véritable alerte marquant nos inquiétudes sur les conditions de travail et de vie des salariés, alerte et inquiétudes pour l'avenir de cette négociation dont nous souhaitons, nous, qu'elle aboutisse dans l'intérêt des entreprises et des salariés.

Depuis le début de cette négociation, en particulier sur le temps de travail, nous avons fait de multiples propositions, nous sommes toujours disponibles pour en débattre et négocier dans le sens du progrès social.

*Montreuil, le 20 avril 2018*